Nº 85-002-X au catalogue
ISSN 1205-8882
ISBN 978-1-100-00595-9

Juristat

Violence de la part de partenaires intimes au Canada : expériences des jeunes femmes au Canada, 2025



par Loanna Heidinger

Date de diffusion : le 18 novembre 2026

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Violence de la part de partenaires intimes au Canada : expériences des jeunes femmes au Canada, 2025

par Loanna Heidinger

La violence de la part de partenaires intimes (VPI) est un problème de santé publique qui englobe divers comportements violents criminels et non criminels perpétrés par un partenaire intime, qui peuvent avoir des conséquences durables et omniprésentes pour les victimes au fil du temps (Devries et autres, 2013; Dillon et autres, 2013; Stubbs et Szoeke, 2022; White et autres, 2024). Des recherches antérieures ont indiqué que la VPI touche de façon disproportionnée les femmes et les filles (Davies et autres, 2015; Fanslow et autres, 2023). La VPI est souvent considérée comme l'une des formes les plus répandues de violence fondée sur le genre au Canada, et elle touche près de la moitié des femmes et des filles de 15 ans et plus ayant déjà été en couple (Cotter, 2026).

Outre la prévalence plus élevée de la VPI en général, les femmes et les filles subissent souvent des formes de violence plus graves et de la violence qui se produit de façon continue et répétée (Cotter, 2026). Toutefois, les obstacles au signalement de la VPI, y compris la crainte de représailles, le traumatisme émotionnel ou la honte, les considérations financières, les préoccupations relatives au bien-être des enfants et une méfiance générale à l'égard des autorités, peuvent entraîner une sous-estimation de la prévalence globale de la VPI.

La violence contre les femmes et les filles n'est pas uniforme et certaines populations de femmes présentent un risque élevé d'être victimes de VPI. Plus particulièrement, les femmes de moins de 25 ans signalent constamment plus d'expériences de VPI que les femmes plus âgées (Savage, 2021a). Les différences selon l'âge en matière de victimisation peuvent refléter des facteurs développementaux, relationnels et structurels qui peuvent accroître la vulnérabilité aux dynamiques de violence, plutôt que des caractéristiques propres aux jeunes femmes elles-mêmes (Kusunoki et autres, 2022). De façon générale, les habitudes de fréquentation des jeunes femmes, y compris le contexte des relations intimes où les comportements coercitifs ou contrôlants peuvent être difficiles à reconnaître, peuvent contribuer aux différences d'âge dans les expériences de VPI. La dynamique des relations comprend parfois des déséquilibres de pouvoir qui peuvent rendre les jeunes femmes plus vulnérables à la coercition et au contrôle (Policastro et Finn, 2021). Les jeunes femmes peuvent aussi avoir moins d'autonomie financière, ou des ressources financières limitées, ainsi qu'un réseau de soutien moins étendu. Tous ces éléments peuvent constituer des obstacles aux victimes souhaitant quitter une relation non sécuritaire.

Le présent article s'appuie sur les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2025 pour examiner les expériences autodéclarées de VPI chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans[1] [2]. La prévalence, la nature et les répercussions de la VPI sont analysées, en accordant une attention particulière aux expériences survenues au cours des 12 mois précédant l'enquête. Ces résultats sont limités aux jeunes femmes qui ont déjà été en couple et seront comparés avec les expériences de VPI chez les femmes plus âgées, soit celles de 25 ans et plus. Lorsqu'il était possible de le faire, les mesures de la VPI au cours de la vie ont également été prises en compte et les résultats globaux ont été comparés à ceux de 2018, année au cours de laquelle l'ESEPP a été menée pour la première fois.

Cet article fait partie d'une série de courts rapports portant sur les expériences de VPI chez divers groupes de population au Canada. La série de profils comprend un aperçu général de cette forme de violence chez les femmes et les hommes (Cotter, 2026), les femmes racisées (Maxwell, 2026) et les femmes des communautés de langue officielle en situation minoritaire (Perreault, 2026).

Encadré 1
Définition et dénombrement de la violence de la part de partenaires intimes

Dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2025, tout comme cela a été fait en 2018, des renseignements ont été recueillis sur les expériences de violence de la part de partenaires intimes (VPI) subies par les Canadiennes et Canadiens au cours de leur vie (c.-à-d. depuis l'âge de 15 ans) et au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. L'enquête repose sur un large éventail de questions portant sur les comportements violents et abusifs commis par des partenaires intimes, y compris la violence psychologique, physique et sexuelle, tirées principalement de la Conflict Tactics Scale et du Composite Abuse Scale Revised-Short Form (CASr-SF) (Ford-Gilboe et autres, 2016). La définition de « partenaire intime » était également large et englobait les conjoints mariés, les conjoints de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes d'une relation actuelle ou passée, ainsi que les relations entre personnes de même sexe et de sexe opposé.

Dans le présent article, la VPI est classée en trois grandes catégories : 1) la violence psychologique, 2) la violence physique et 3) la violence sexuelle.

La **violence psychologique** englobe les comportements qui ciblent le bien-être émotionnel, mental ou économique d'une personne ou qui nuisent à sa liberté personnelle ou à son sentiment de sécurité. Cette catégorie comprend 15 types de violence, y compris le fait d'être rabaissé ou de se faire dire des mots blessants, le harcèlement ou les comportements harcelants, la violence économique, la manipulation ou la destruction de la propriété (pour obtenir la liste complète des questions incluses dans cette catégorie, voir le tableau 2).

La **violence physique** comprend les formes de violence qui comportent des agressions physiques ou des menaces d'agression physique. Au total, 10 types de violence sont inclus dans cette catégorie, y compris les menaces au moyen d'une arme ou le fait d'être giflé, battu ou étranglé (voir le tableau 2).

La **violence sexuelle** comprend les agressions sexuelles ou les menaces d'agression sexuelle et a été mesurée à l'aide de deux questions du CASr-SF, soit le fait d'obliger la victime à se livrer à des actes sexuels contre son gré et le fait d'obliger ou de tenter d'obliger la victime à avoir des relations sexuelles.

Fréquence de la violence de la part de partenaires intimes

En plus de mesurer la prévalence de la VPI, l'ESEPP a également permis de mesurer la fréquence de chacune de ses formes au cours des 12 mois précédents. Les personnes qui ont déclaré avoir subi l'une des formes de violence devaient préciser la fréquence de cette violence, c'est-à-dire si la violence s'était produite une fois, quelques fois, tous les mois, toutes les semaines, ou tous les jours ou presque tous les jours, au cours des 12 mois précédents (voir le tableau 3). Ces renseignements fournissent un contexte et une nuance supplémentaires pour mettre en évidence les expériences des victimes et effectuer des comparaisons entre différentes populations.

Aux fins de cette analyse, les personnes qui ont répondu « oui » à au moins une question de l'enquête mesurant la VPI sont incluses comme ayant été victimes de VPI, indépendamment du type ou de la fréquence de la violence. Cela dit, d'autres mesures, comme la fréquence, la gravité, l'éventail des différents types de VPI vécus et ses répercussions, sont également examinées afin de mieux cerner et contextualiser les différences dans les expériences de VPI au sein de diverses populations, même lorsque la prévalence globale peut être semblable.

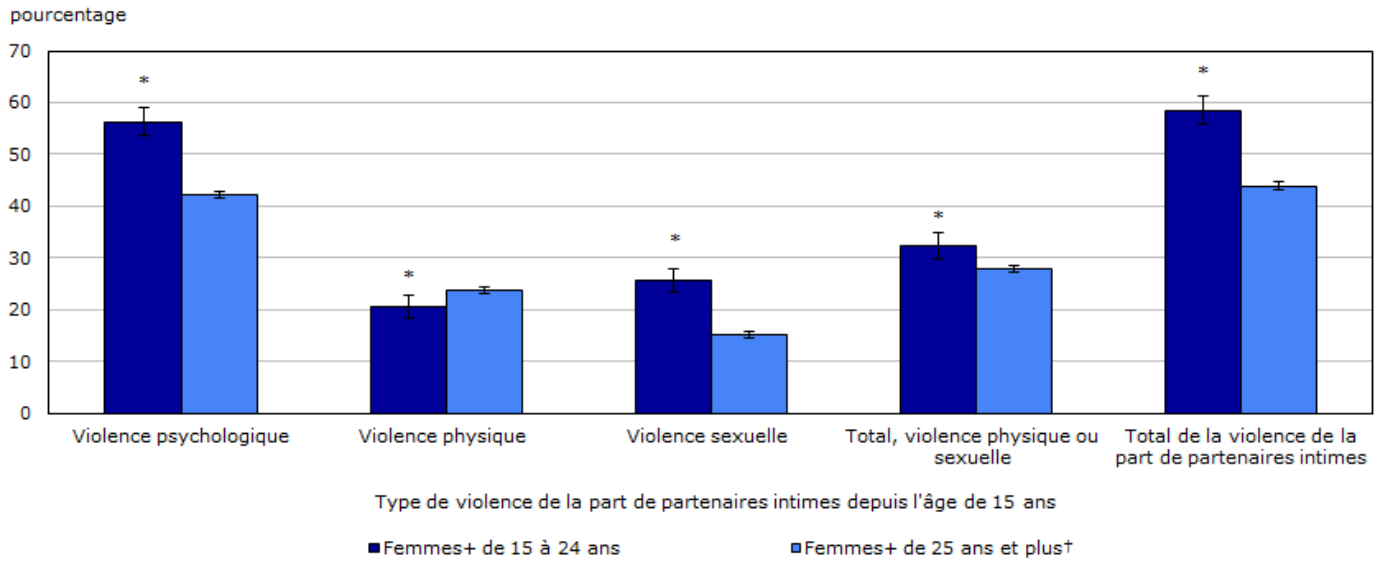
Un prochain article de *Juristat* fournira plus de renseignements sur les méthodes utilisées pour analyser la VPI et la violence de façon de façon plus générale, en explorant d'autres approches et méthodologies, dans le prolongement de cette analyse, afin de comparer et de faire ressortir les divergences dans les résultats. Un article analytique consacré à l'examen du contrôle coercitif, dans le contexte de l'élaboration des lois au Canada[3] et ailleurs[4], sera également publié sous peu.

Près de 6 jeunes femmes sur 10 ont subi une forme ou une autre de violence de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie

La VPI englobe un large éventail de comportements abusifs qui peuvent se produire à divers niveaux de fréquence, allant de l'incident violent isolé aux événements répétés. Certaines formes de VPI, comme la violence physique ou sexuelle, peuvent être considérées comme plus graves et évidentes, et atteignent souvent le seuil du comportement criminel. La violence physique et sexuelle implique probablement des comportements qui sont explicitement interdits en vertu du droit pénal et qui peuvent être plus susceptibles d'être signalés à la police. D'autres formes de VPI, comme la violence psychologique, peuvent être moins évidentes et plus difficiles à détecter. Toutefois, les répercussions négatives profondes de cette violence, y compris les répercussions néfastes sur la santé et le bien-être général, sont bien documentées (Potter et autres, 2021).

Selon les résultats de l'ESEPP de 2025, près de 6 jeunes femmes sur 10 (58 %) âgées de 15 à 24 ans ont subi une forme ou une autre de VPI au cours de leur vie (depuis l'âge de 15 ans) (tableau 1) (graphique 1). À titre de comparaison, une plus faible proportion de femmes de 25 ans et plus ont subi une forme ou une autre de VPI au cours de leur vie (44 %). Ces proportions représentent environ 760 000 jeunes femmes et près de 6,2 millions de femmes plus âgées à l'échelle du Canada.

Graphique 1
Violence de la part de partenaires intimes contre les femmes vécue depuis l'âge de 15 ans, selon le groupe d'âge de la victime, Canada, 2025



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)
† catégorie de référence
Note : La violence de la part de partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens. Le calcul des pourcentages exclut les personnes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre. Voir le tableau 2 pour consulter la liste des éléments compris dans chaque catégorie.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Ces proportions sont semblables à celles observées en 2018, année au cours de laquelle le premier cycle de l'ESEPP a été mené, où une proportion beaucoup plus élevée de jeunes femmes, comparativement aux femmes plus âgées, avaient subi de la VPI au cours de leur vie (56 % par rapport à 43 %).

Plus de la moitié des jeunes femmes ont subi de la violence psychologique au cours de leur vie

La violence psychologique, qui consiste en des comportements abusifs comprenant souvent une intention de contrôler, d'isoler, de manipuler ou d'humilier les victimes, était le type de VPI le plus répandu chez l'ensemble des femmes. Toutefois, les jeunes femmes étaient plus nombreuses à avoir subi au moins un comportement correspondant à ce type de violence au cours de leur vie (56 %) comparativement aux femmes plus âgées (42 %) (tableau 1).

Environ le tiers (32 %) des jeunes femmes ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie, une proportion plus élevée que celle d'environ 3 femmes plus âgées sur 10 (28 %). Bien que la prévalence globale de la violence physique ou sexuelle au cours de la vie ait été plus élevée chez les jeunes femmes, cette tendance n'était pas uniforme lorsque ces deux types de violence étaient considérés séparément.

Selon les tendances globales, une proportion beaucoup plus élevée de jeunes femmes (26 %) ont été victimes de violence sexuelle au cours de leur vie par rapport aux femmes plus âgées (15 %). Toutefois, une proportion légèrement plus élevée de femmes plus âgées (24 %) ont été victimes de violence physique au cours de leur vie comparativement aux jeunes femmes (21 %).

Variation de la prévalence des comportements de violence psychologique au cours de la vie chez les femmes

Lorsqu'on examine les comportements de violence psychologique subis au cours de la vie, leur prévalence varie entre les jeunes femmes et les femmes plus âgées (tableau 2). Comparativement aux femmes plus âgées, une plus grande proportion de jeunes femmes avaient eu un partenaire intime au cours de leur vie qui a été jaloux et ne voulait pas qu'elles parlent à d'autres hommes ou femmes (44 % par rapport à 28 % chez les femmes plus âgées), qui les a traitées de personne dérangée, stupide ou bonne à rien (33 % par rapport à 28 %), qui a fait des commentaires inappropriés au sujet de leurs expériences sexuelles passées ou de leurs comportements sexuels (26 % par rapport à 16 %), ou qui exigeait de savoir avec qui et où elles étaient en tout temps (25 % par rapport à 18 %).

En revanche, les femmes plus âgées, comparativement aux femmes plus jeunes, avaient eu un partenaire intime qui avait adopté des comportements d'exploitation économique, comme un partenaire intime qui a endommagé ou a détruit leurs biens ou leur propriété (13 % par rapport à 8 % chez les jeunes femmes), qui les a forcées à lui donner de l'argent ou des biens (8 % par rapport à 6 %) ou qui les a empêchées de travailler ou les a privées d'argent ou de ressources financières (6 % par rapport à 2 %).

Comme c'est le cas pour la violence physique en général, les femmes plus âgées étaient davantage susceptibles d'avoir été victimes de presque tous les comportements de violence physique de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie. Comparativement aux jeunes femmes, une plus forte proportion d'entre elles avaient eu un partenaire intime au cours de leur vie qui les avait bousculées, poussées, agrippées ou projetées au sol (17 % par rapport à 14 % chez les jeunes femmes), leur avait donné un coup de poing ou un coup de pied, les avait mordues ou les avait frappées au moyen d'un objet (11 % par rapport à 8 %), leur avait lancé un objet qui aurait pu les blesser (11 % par rapport à 8 %) ou les avaient giflées (11 % par rapport à 8 %).

Les jeunes femmes étaient, quant à elle, davantage susceptibles d'avoir été exposées à l'ensemble des comportements de violence sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie. Une proportion plus élevée de jeunes femmes ont déjà eu un partenaire intime qui les a obligées à se livrer à des actes sexuels contre leur gré (21 % par rapport à 12 % chez les femmes plus âgées) ou qui les a obligées ou a tenté de les obliger à se livrer à avoir une relation sexuelle (19 % par rapport à 13 %).

Des proportions semblables de jeunes femmes et de femmes plus âgées éprouvent de l'anxiété à la suite de la violence de la part d'un partenaire intime, et des différences d'âge sont observées selon le type de violence subie

Dans le cadre de l'ESEPP, les personnes ayant participé à l'enquête devaient indiquer quelles étaient les répercussions émotionnelles de la VPI subie depuis l'âge de 15 ans. Les répercussions émotionnelles peuvent aller au-delà de la durée d'une relation de violence et être une conséquence majeure de la VPI. Les répercussions profondes et durables peuvent en outre être révélatrices de la gravité de la violence vécue et avoir une incidence sur les comportements de recherche d'aide ou même de signalement à la suite de la VPI.

Dans l'ensemble, des proportions semblables de jeunes femmes et de femmes plus âgées ont subi certaines répercussions émotionnelles à la suite de la VPI au cours de leur vie. Parmi les femmes qui ont déjà vécu de la VPI au cours de leur vie, une majorité de jeunes femmes (70 %) et de femmes plus âgées (72 %) se sont déjà senties anxieuses ou sur leurs gardes en raison de la violence subie, et près de la moitié des jeunes femmes (49 %) et des femmes plus âgées (52 %) se sont déjà senties contrôlées ou piégées par un partenaire violent.

Une proportion légèrement plus faible de jeunes femmes (43 %), comparativement aux femmes plus âgées (49 %), ayant subi de la VPI au cours de leur vie ont eu peur d'un partenaire intime violent.

Des différences ont été observées au chapitre des répercussions émotionnelles lors de l'examen des types particuliers de VPI subis. Parmi les femmes qui ont subi de la violence psychologique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie, une plus faible proportion de jeunes femmes (43 % et 66 %, respectivement) ont déjà eu peur de leur partenaire, comparativement aux femmes plus âgées (50 % et 74 %, respectivement).

Une plus grande proportion de jeunes femmes (76 %) qui ont été victimes de violence physique de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie se sont senties contrôlées ou piégées par un partenaire intime par rapport aux femmes plus âgées (67 %). En revanche, chez les femmes qui ont été victimes de violence sexuelle de la part d'un partenaire intime, le contraire a été observé : moins de jeunes femmes (68 %) que de femmes plus âgées (75 %) se sont senties ainsi.

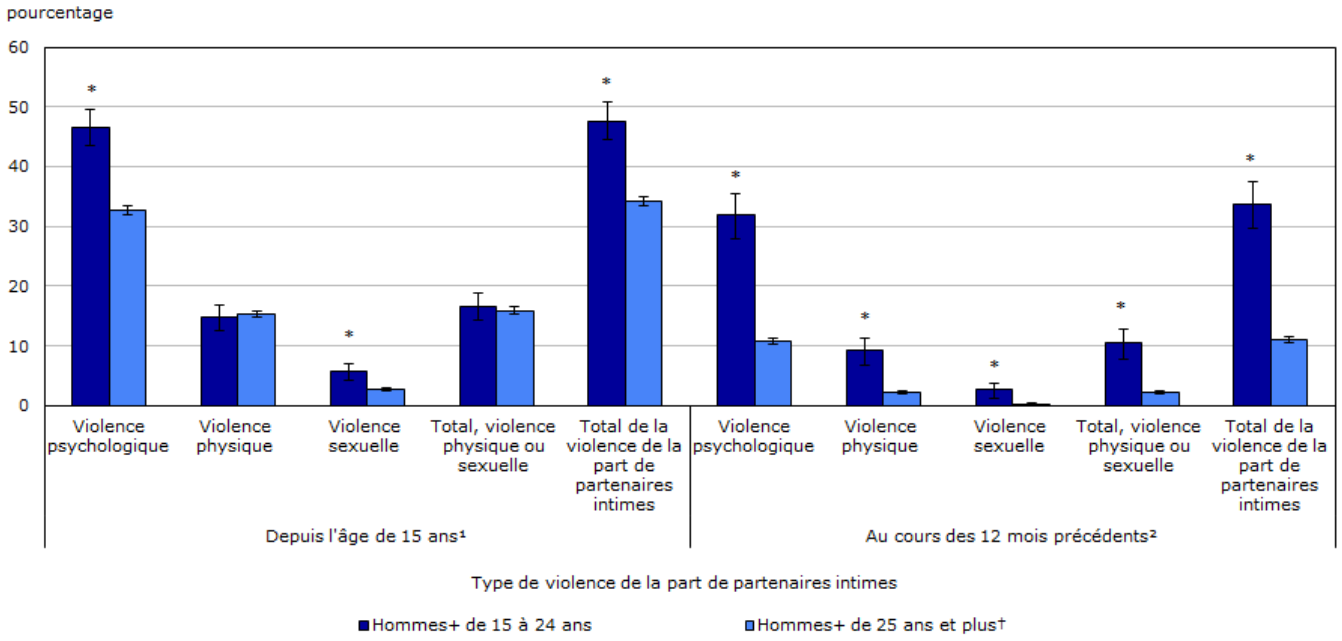
Il convient de souligner que la proportion de jeunes femmes et de femmes plus âgées qui étaient anxieuses ou sur leurs gardes en raison d'un partenaire intime était plus élevée lorsque la violence subie était sexuelle ou physique plutôt qu'émotionnelle. La grande majorité des femmes qui ont été victimes de violence physique ou sexuelle dans le cadre d'une relation intime au cours de leur vie se sont senties anxieuses ou sur leurs gardes en raison de la violence subie. Cependant, une plus grande proportion de jeunes femmes (92 %) que de femmes plus âgées (84 %) ayant subi de la violence physique de la part d'un partenaire intime étaient anxieuses ou sur leurs gardes. En revanche, une proportion légèrement plus faible de jeunes femmes (84 %) ayant subi de la violence sexuelle de la part d'un partenaire intime étaient anxieuses ou sur leurs gardes, comparativement aux femmes plus âgées (90 %).

Encadré 2
Violence de la part de partenaires intimes chez les jeunes hommes

Bien qu'une proportion plus élevée de femmes que d'hommes aient subi de la violence de la part d'un ou d'une partenaire intime (VPI) au cours de leur vie et des 12 mois précédant l'enquête (Cotter, 2026), les hommes sont tout de même touchés par la VPI. Chez les hommes, les tendances de la victimisation et les obstacles au signalement peuvent différer de ceux des femmes victimes de cette forme de violence. Les jeunes hommes, en particulier, peuvent être victimes de stigmatisation et de stéréotypes fondés sur le genre entourant la dénonciation, et ne pas reconnaître que cette violence est un problème.

Selon les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), près de la moitié (48 %) des jeunes hommes de 15 à 24 ans ont subi de la VPI au cours de leur vie, une proportion plus élevée qu'environ le tiers (34 %) des hommes de 25 ans et plus (graphique 2). À l'instar des tendances globales observées pour les femmes, la violence psychologique était le type de VPI le plus courant chez les jeunes hommes et les hommes plus âgés. Toutefois, au cours de leur vie, les jeunes hommes étaient considérablement plus susceptibles de subir de la violence psychologique de la part d'un ou d'une partenaire intime (47 %) comparativement aux hommes plus âgés (33 %). Il convient de noter que la prévalence de la VPI sexuelle au cours de la vie était deux fois plus élevée chez les jeunes hommes (5,8 %) que chez les hommes plus âgés (2,8 %).

Graphique 2
Violence de la part de partenaires intimes contre les hommes vécue depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédents, selon le groupe d'âge de la victime, Canada, 2025



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
1. Le calcul des pourcentages exclut les personnes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.
2. Le calcul des pourcentages exclut les personnes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et celles qui n'ont eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.
Note : La violence de la part de partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre. Voir le tableau 2 pour consulter la liste des éléments compris dans chaque catégorie.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Les différences de prévalence de la VPI entre les jeunes hommes et les hommes plus âgés étaient plus prononcées au cours des 12 mois précédant l'enquête. Au cours des 12 mois précédents, environ le tiers (34 %) des jeunes hommes ont subi un type quelconque de VPI, soit plus de trois fois la prévalence observée chez les hommes plus âgés (11 %). Les jeunes hommes affichaient une prévalence plus élevée que les hommes plus âgés pour l'ensemble des types de VPI mesurés au moyen de l'enquête au cours des 12 mois précédents.

À l'instar des tendances générales, la violence psychologique était le type de VPI le plus courant chez les hommes au cours des 12 mois précédents. Toutefois, environ le tiers (32 %) des jeunes hommes ont subi ce type de violence, soit trois fois plus que la proportion d'environ 1 homme plus âgé sur 10 (11 %).

Bien qu'aucune différence statistique n'ait été observée quant à la prévalence de la VPI physique au cours de la vie entre les jeunes hommes et les hommes plus âgés (15 % dans les deux cas), une différence marquée s'observait néanmoins dans la prévalence au cours des 12 mois précédant l'enquête. La prévalence de ce type de violence au cours des 12 mois précédents chez les jeunes hommes (9,3 %) était près de cinq fois plus élevée que celle enregistrée chez les hommes plus âgés (2,1 %).

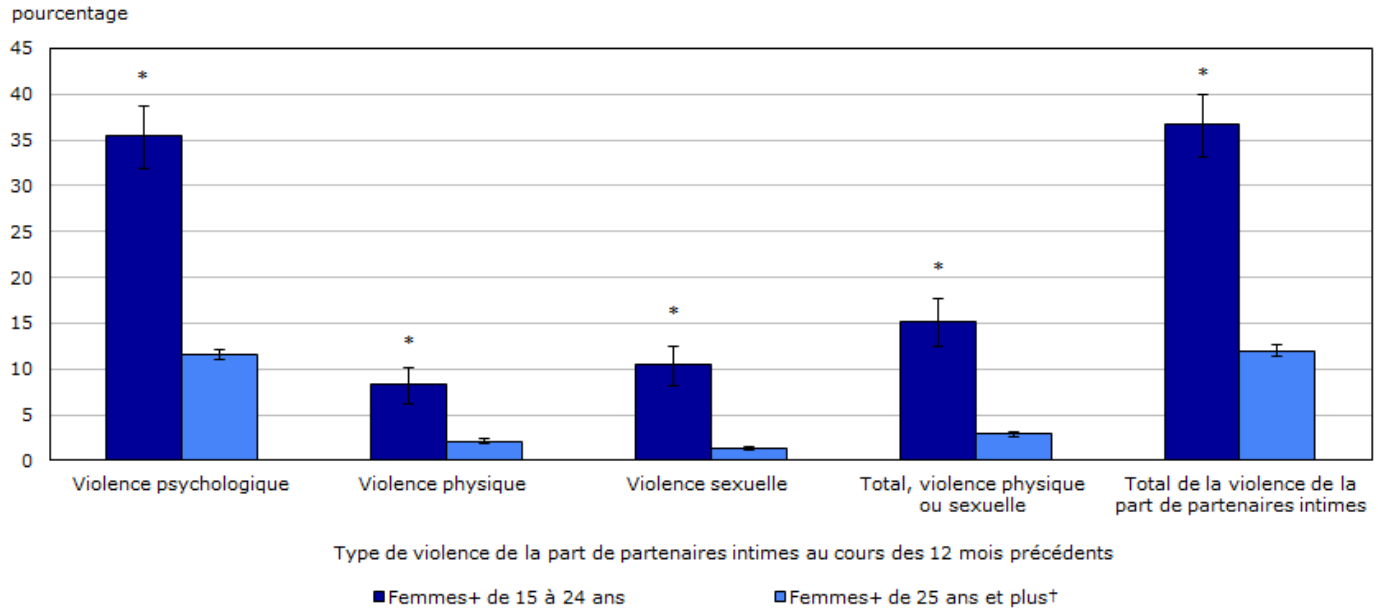
Au cours des 12 mois précédents, la prévalence de la VPI sexuelle chez les jeunes hommes (2,7 %) était trois fois plus élevée que celle observée chez les hommes plus âgés (0,3 %).

La prévalence de la violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents est plus de trois fois plus élevée chez les jeunes femmes que chez les femmes plus âgées

L'ESEPP permet également de recueillir des renseignements sur la prévalence, la fréquence, les caractéristiques et les conséquences de la VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Dans l'ensemble, près de 4 jeunes femmes sur 10 (37 %) ont subi une forme ou une autre de VPI au cours des 12 mois précédents, soit plus du triple de la proportion enregistrée chez les femmes plus âgées (12 %) (tableau 1) (graphique 3). Ces résultats étaient semblables à ceux observés en 2018, année au cours de laquelle le premier cycle de l'ESEPP a été mené, où une proportion beaucoup plus élevée de jeunes femmes, comparativement aux femmes plus âgées, avaient subi de la VPI au cours des 12 mois précédant la collecte des données (38 % par rapport à 11 %)[5].

Graphique 3
Violence de la part de partenaires intimes contre les femmes vécue au cours des 12 mois précédents, selon le groupe d'âge de la victime, Canada, 2025



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
Note : La violence de la part de partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens. Le calcul des pourcentages exclut les personnes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et celles qui n'ont eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre. Voir le tableau 2 pour consulter la liste des éléments compris dans chaque catégorie.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

À l'instar des tendances observées pour la prévalence de la VPI au cours de la vie, la violence psychologique était le type de VPI le plus courant chez les femmes au cours des 12 mois précédant l'enquête. Toutefois, l'écart entre les jeunes femmes et les femmes plus âgées était plus marqué au cours des 12 mois précédents : plus du tiers des jeunes femmes (35 %) avaient subi ce type de violence, soit une proportion environ trois fois supérieure à celle enregistrée chez les femmes plus âgées (12 %).

Au cours de l'année précédant l'enquête, la prévalence de la violence physique ou sexuelle commise par un partenaire intime contre les jeunes femmes était cinq fois plus élevée que celle observée chez les femmes plus âgées (15 % par rapport à 2,9 %). Plus précisément, les jeunes femmes ont affiché des prévalences beaucoup plus élevées de violence physique (8,3 %) et sexuelle (11 %) de la part d'un partenaire intime que les femmes plus âgées (2,1 % et 1,4 %, respectivement).

Par rapport aux femmes plus âgées, les jeunes femmes affichent une prévalence plus élevée pour presque tous les comportements violents subis au cours des 12 mois précédents

Lorsqu'on examine la prévalence de comportements violents précis commis par un partenaire intime au cours des 12 mois précédant l'enquête chez les femmes qui entretenaient une relation intime, on constate que les jeunes femmes ont subi presque tous les comportements à une prévalence beaucoup plus élevée que les femmes plus âgées (tableau 2).

Dans l'ensemble, une plus grande proportion de jeunes femmes ont subi des comportements violents considérés comme de la violence psychologique par rapport aux femmes plus âgées. Plus particulièrement, la prévalence de certains des comportements les plus courants de violence psychologique était plus élevée chez les jeunes femmes que chez les femmes plus âgées. Par exemple, la proportion de jeunes femmes qui ont eu un partenaire intime qui les avait rabaissées ou leur avait dit des mots blessants (18 %), qui avait rejeté sur elles la faute de ses comportements violents (18 %) ou qui les avait traitées de personne dérangée, stupide ou bonne à rien (16 %) était plus de deux fois supérieure à celle des femmes plus âgées (7,5 %, 8,6 %, 6,4 %, respectivement).

Il convient de noter que le quart (25 %) des jeunes femmes ont eu un partenaire intime qui a été jaloux et ne voulait pas qu'elles parlent à d'autres hommes ou femmes au cours de l'année précédente, soit plus de six fois la prévalence observée chez les femmes plus âgées (3,5 %).

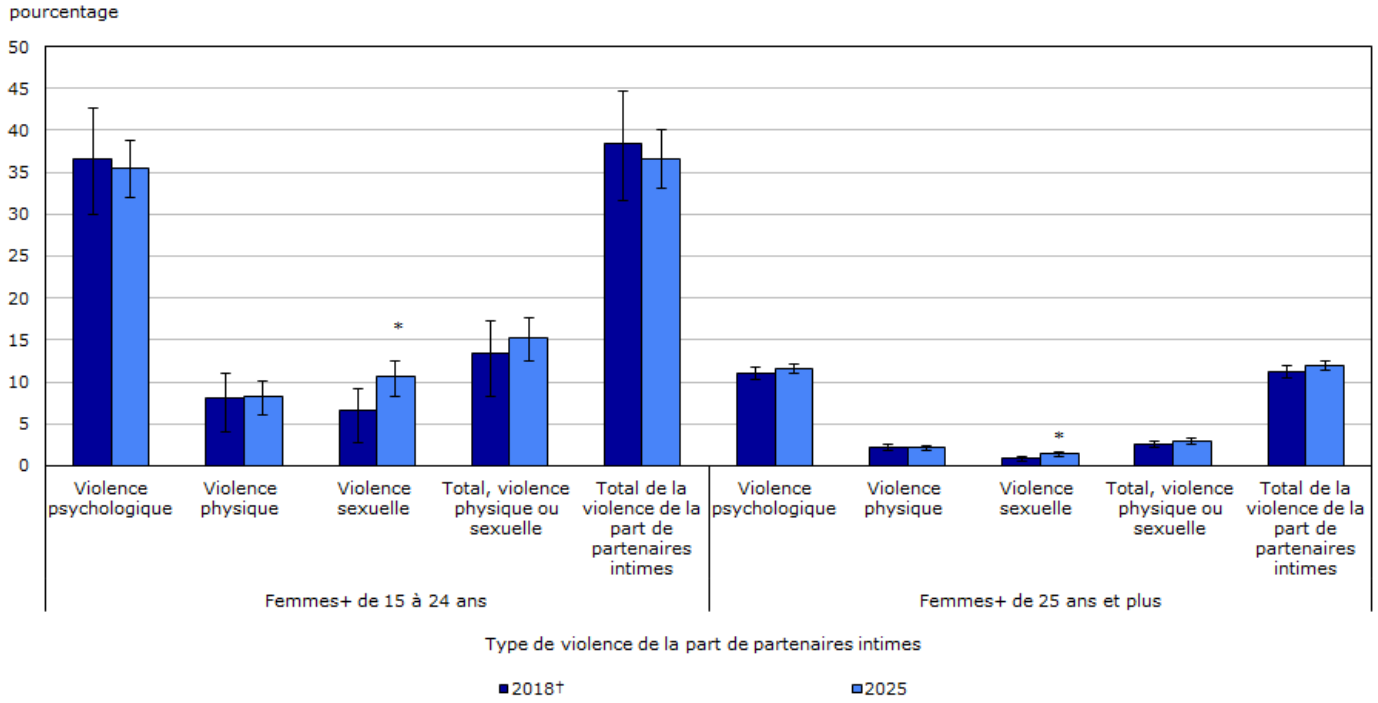
De manière similaire, au cours des 12 mois précédents, la prévalence de certains comportements de violence physique et sexuelle commis par un partenaire intime était plus élevée chez les jeunes femmes que chez les femmes plus âgées (tableau 2). Les jeunes femmes étaient plus susceptibles d'avoir eu, au cours des 12 mois précédents, un partenaire qui les avait bousculées, poussées, agrippées ou projetées au sol (4,9 % par rapport à 1,1 % des femmes plus âgées), leur avait donné un coup de poing ou un coup de pied, les avait mordues ou les avait frappées au moyen d'un objet (2,7 % par rapport à 0,5 %) ou leur avait lancé un objet qui aurait pu les blesser (2,8 % par rapport à 0,8 %).

Il convient de souligner que la prévalence des jeunes femmes qui ont eu un partenaire intime qui les a obligées à se livrer à des actes sexuels contre leur gré (9,4 %) ou qui les a forcées ou a essayé de les forcer à se livrer à une activité sexuelle non désirée (6,8 %) au cours des 12 mois précédents était plus de sept fois plus élevée que celle observée chez les femmes plus âgées (1,0 % et 1,0 %, respectivement).

La prévalence de la violence de la part d'un partenaire intime chez les jeunes femmes et les femmes plus âgées était semblable en 2025 et en 2018

Comparativement au cycle de l'ESEPP de 2018, aucune différence statistiquement significative n'a été observée en 2025 pour ce qui est de la prévalence de la VPI sur 12 mois chez les jeunes femmes (38 % en 2018 et 37 % en 2025) et les femmes plus âgées (11 % en 2018 et 12 % en 2025) (graphique 4).

Graphique 4
Violence de la part de partenaires intimes contre les femmes vécue au cours des 12 mois précédents, selon le groupe d'âge de la victime, Canada, 2018 et 2025



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
Note : La violence de la part de partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens. Le calcul des pourcentages exclut les personnes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et celles qui n'ont eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre. Voir le tableau 2 pour consulter la liste des éléments compris dans chaque catégorie.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

C'était le cas de la prévalence au cours des 12 mois précédents de presque toutes les formes de VPI, à l'exception de l'agression sexuelle. Il convient de noter qu'en 2025, la prévalence au cours des 12 mois précédents de la VPI sexuelle chez les jeunes femmes était plus élevée (11 %) que celle observée chez les jeunes femmes en 2018 (6,7 %). Une hausse de la prévalence au cours des 12 mois précédents a également été observée chez les femmes plus âgées, bien que celle-ci ait été moins prononcée (0,8 % en 2018 par rapport à 1,4 % en 2025).

Les jeunes femmes subissent de la violence de la part d'un partenaire intime plus souvent que les femmes plus âgées

En plus d'être globalement plus touchées par la VPI, les jeunes femmes affichaient également une fréquence plus élevée de comportements violents de la part d'un partenaire intime que les femmes plus âgées. Dans l'ensemble, la majorité des femmes qui ont été victimes de cette forme de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête ont subi le comportement violent au moins quelques fois ou plus (tableau 3). Parmi les victimes de VPI, près de 4 jeunes femmes sur 10 (37 %) ont subi de la violence ou des comportements abusifs chaque mois ou plus, comparativement à 27 % des femmes plus âgées.

Une proportion relativement faible de femmes qui ont été victimes de VPI au cours des 12 mois précédents ont subi le comportement une seule fois, bien que la proportion soit plus faible chez les jeunes femmes (11 %) que chez les femmes plus âgées (16 %).

Des proportions statistiquement semblables de jeunes femmes (52 %) et de femmes plus âgées (57 %) qui ont subi de la VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête ont été victimes à quelques reprises du comportement violent.

Cette tendance s'observait pour tous les types de VPI subis au cours des 12 mois précédant l'enquête, les jeunes femmes étant proportionnellement plus nombreuses que les femmes plus âgées à avoir subi ces comportements abusifs une

fois par mois ou plus souvent. Au cours des 12 mois précédents, près de 4 jeunes femmes sur 10 ont subi de la violence psychologique (38 %) ou sexuelle (37 %) de la part d'un partenaire intime au moins une fois par mois, comparativement à un peu plus du quart des femmes plus âgées (27 % et 27 %, respectivement).

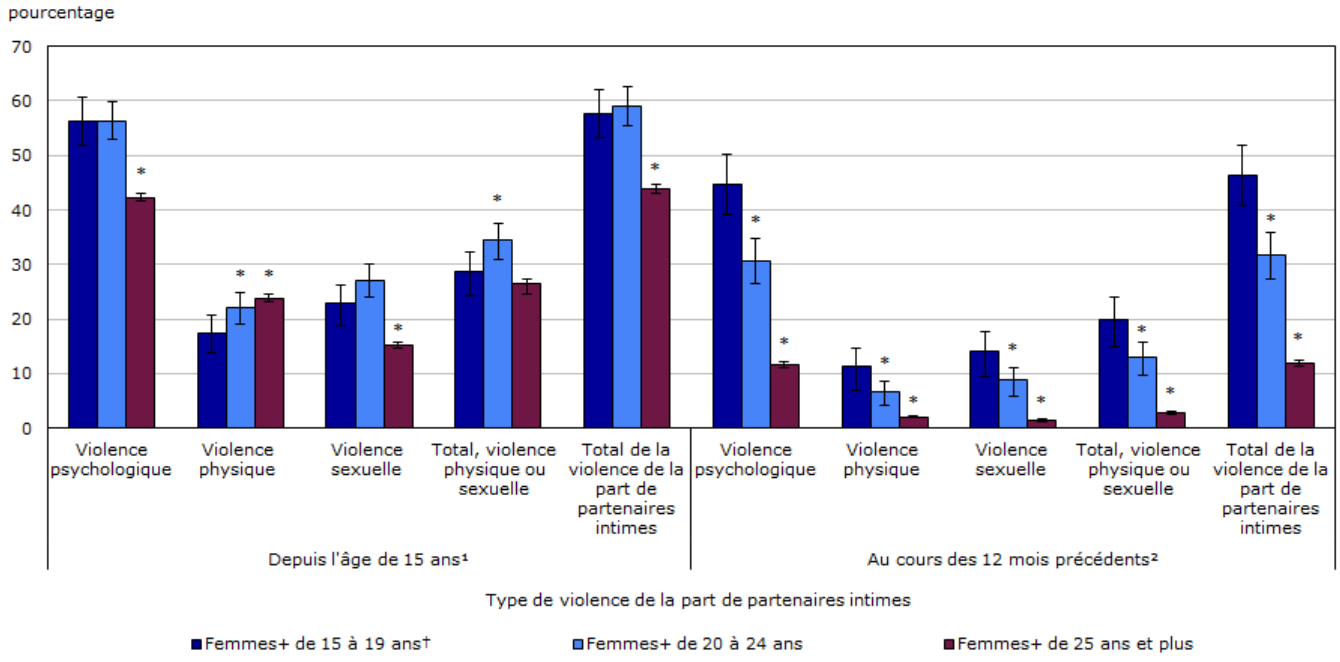
Il convient de souligner que la proportion de jeunes femmes qui ont subi de la violence physique de la part d'un partenaire intime au moins une fois par mois (28 %) était plus du double de celle des femmes plus âgées (12 %). En revanche, la moitié (50 %) des femmes plus âgées qui ont subi de la violence physique au cours des 12 mois précédents ont déclaré que cela s'était produit une seule fois, comparativement à 3 jeunes femmes sur 10 (30 %).

Encadré 3
Violence de la part de partenaires intimes chez les femmes de 15 à 19 ans

L'adolescence est une période de développement importante au cours de laquelle les jeunes apprennent à adopter des comportements sains dans leurs relations. Le contexte des fréquentations chez les jeunes peut être caractérisé par des relations plus courtes, tumultueuses et moins stables. Des recherches antérieures sur la prévalence des agressions physiques et sexuelles sur 12 mois révèlent que les jeunes affichent une prévalence de violence de la part d'un partenaire intime (VPI) récente plus élevée que les personnes plus âgées. À l'aide des données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), il est possible de ventiler davantage la population de jeunes femmes et d'examiner la VPI subie chez celles âgées de 15 à 19 ans par rapport à celles âgées de 20 à 24 ans.

Selon les résultats de l'ESEPP, près de la moitié (46 %) des femmes de 15 à 19 ans ont subi de la VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cette proportion était supérieure à celle observée chez les femmes de 20 à 24 ans (32 %) et près de quatre fois plus élevée que celle enregistrée chez les femmes de 25 ans et plus (12 %) (graphique 5).

Graphique 5
Violence de la part de partenaires intimes contre les femmes vécue depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédents, selon le groupe d'âge de la victime, Canada, 2025



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
1. Le calcul des pourcentages exclut les personnes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.
2. Le calcul des pourcentages exclut les personnes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et celles qui n'ont eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.
Note : La violence de la part de partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre. Voir le tableau 2 pour consulter la liste des éléments compris dans chaque catégorie.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Les femmes de 15 à 19 ans ont subi tous les types de VPI dans des proportions beaucoup plus élevées que les femmes de 20 à 24 ans et celles de 25 ans et plus.

Comme pour les groupes plus âgés, le type le plus courant de VPI subi par les femmes de 15 à 19 ans était la violence psychologique. Toutefois, une plus grande proportion de femmes de 15 à 19 ans (45 %) ont subi ce type de VPI au cours des 12 mois précédents, comparativement aux femmes de 20 à 24 ans (31 %) et de 25 ans et plus (12 %).

Une proportion beaucoup plus élevée de femmes de 15 à 19 ans ont subi de la VPI physique (11 %) ou sexuelle (14 %) par rapport aux femmes de 20 à 24 ans (6,8 % et 8,8 %, respectivement). Il convient de souligner que la proportion de femmes de 15 à 19 ans qui ont été victimes d'agressions physiques commises par un partenaire intime était plus de cinq fois supérieure à celle observée chez les femmes de 25 ans et plus (2,1 %), et la proportion de celles qui ont été victimes d'agressions sexuelles commises par un partenaire intime (14 %) était 14 fois plus élevée que chez les femmes de 25 ans et plus (1,4 %).

Une plus grande proportion de jeunes femmes que de femmes plus âgées se sont séparées de leur partenaire intime en raison de la violence

Dans l'ensemble, une plus forte proportion de jeunes femmes ont indiqué qu'un ex-partenaire intime était celui qui avait commis les actes de violence ou les mauvais traitements les plus graves (69 %). En revanche, la majorité des femmes plus âgées ont indiqué que la personne ayant commis l'agression était leur conjoint actuel (56 %).

L'ESEPP a permis de recueillir des renseignements sur les répercussions de la VPI sur les femmes qui en ont été victimes au cours des 12 mois précédant l'enquête et sur les mesures prises par celles-ci (tableau 4). Environ 3 jeunes femmes sur 10 (29 %) se sont séparées de leur partenaire intime en raison de la violence subie, une proportion deux fois plus élevée que celle enregistrée chez les femmes plus âgées (14 %).

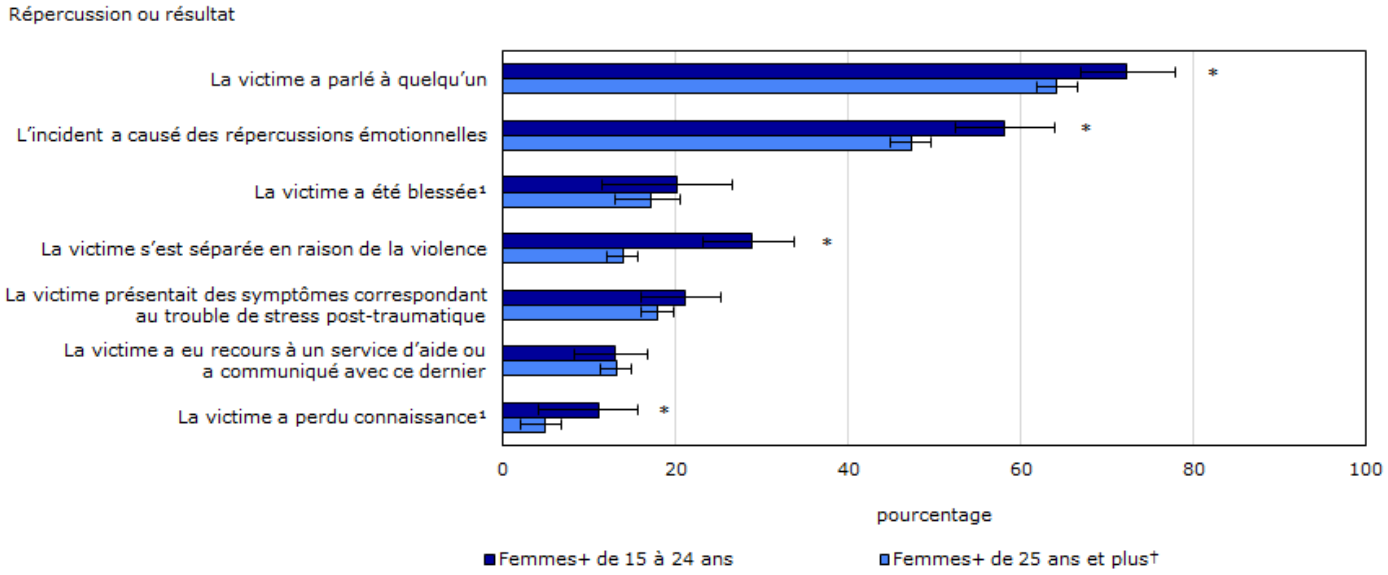
De plus, moins de 1 jeune femme sur 10 (6,2 %) a dû quitter un domicile ou un logement en commun en raison de la violence, une proportion nettement inférieure à celle de près de 2 femmes plus âgées sur 10 (18 %) qui ont subi de la VPI au cours des 12 mois précédents.

Les femmes plus âgées peuvent se heurter à des obstacles différents de ceux auxquels les jeunes femmes font face lorsqu'elles veulent quitter un partenaire violent. Les femmes plus âgées sont davantage susceptibles d'être mariées ou de vivre en union libre avec un partenaire intime, ce qui peut rendre la séparation ou le divorce plus complexe sur le plan financier. En particulier, la plus grande probabilité d'avoir un logement en commun, notamment lorsqu'il s'agit d'une propriété conjointe ou de finances étroitement liées, peut ajouter un obstacle supplémentaire au moment de quitter une relation de violence.

Dans l'ensemble, 6 jeunes femmes sur 10 déclarent avoir subi des répercussions émotionnelles négatives de la violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents

Comparativement aux femmes plus âgées, les jeunes femmes qui ont subi une forme ou une autre de VPI au cours des 12 mois précédents étaient plus susceptibles d'avoir subi des répercussions émotionnelles négatives en raison de la violence vécue (58 % par rapport à 47 %) (tableau 4) (graphique 6).

Graphique 6
Certaines répercussions et certains résultats de la violence de la part de partenaires intimes contre les femmes vécue au cours des 12 mois précédents, selon le groupe d'âge de la victime, Canada, 2025



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
† catégorie de référence
1. Cette question n'a été posée qu'aux personnes qui ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime. Voir le tableau 2.
Note : La violence de la part de partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens. Sauf indication contraire, les questions portant sur les répercussions et les résultats de la violence de la part de partenaires intimes ont été posées aux personnes qui ont subi au moins un type de violence de la part d'un partenaire intime (psychologique, physique ou sexuelle) au cours des 12 mois précédents. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Il convient de noter que, parmi les femmes ayant plus particulièrement été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, un peu plus des trois quarts (76 %) des jeunes femmes ont subi des répercussions émotionnelles négatives, comparativement à 6 femmes plus âgées sur 10 (61 %). Des proportions égales de jeunes femmes (31 %) et de femmes plus âgées (31 %) qui ont subi une agression physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents présentaient des symptômes correspondant à un trouble de stress post-traumatique.

Environ 2 femmes sur 10 ont subi des blessures corporelles de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents

Des proportions statistiquement semblables de jeunes femmes (20 %) et de femmes plus âgées (17 %) qui ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents ont subi des blessures corporelles. Il est à noter que les jeunes femmes ont plus souvent déclaré qu'elles avaient perdu connaissance ou failli perdre connaissance en raison des comportements violents (11 %), comparativement aux femmes plus âgées (4,9 %).

Une faible proportion des incidents de violence de la part d'un partenaire intime sont signalés à la police

Selon des recherches antérieures, les incidents de VPI sont rarement portés à l'attention de la police. Conformément à cette conclusion, le signalement des comportements violents à la police n'était pas courant chez les jeunes femmes ni les femmes plus âgées. Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre les faibles proportions de jeunes femmes (7 %) et de femmes plus âgées (10 %) qui ont indiqué que la police avait été mise au courant de la VPI qu'elles avaient subie au cours des 12 mois précédents. De manière similaire, un peu plus de 1 femme sur 10, tant chez les jeunes femmes (13 %) que chez les femmes plus âgées (13 %), a communiqué avec les services aux victimes ou y a eu recours à la suite des mauvais traitements subis.

En ce qui concerne plus particulièrement les femmes qui ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, la police a été mise au courant des mauvais traitements vécus par environ 3 femmes sur 20, tant chez les jeunes femmes (15 %) que chez les femmes plus âgées (17 %).

Même si la prévalence de la VPI portée à l'attention de la police ou des services aux victimes était faible, une proportion plus élevée de femmes, en général, ont parlé avec quelqu'un des mauvais traitements qu'elles ont subis au cours des 12 mois précédents. Un peu plus de 7 jeunes femmes sur 10 (72 %) ont dit avoir parlé à quelqu'un au sujet de la violence, une proportion supérieure à celle de 64 % enregistrée chez les femmes plus âgées.

Violence de la part d'un partenaire intime contre les femmes et intersection de l'âge avec d'autres caractéristiques

Des recherches antérieures ont révélé que certains groupes affichent des taux disproportionnellement élevés de VPI. La prise en compte des caractéristiques croisées permet de mieux comprendre la VPI chez les jeunes femmes et les femmes plus âgées, ainsi que les façons dont les nombreuses caractéristiques croisées peuvent influencer le risque de subir de la violence et la capacité de demander de l'aide.

La prévalence de la violence de la part d'un partenaire intime est plus élevée chez les femmes autochtones dans l'ensemble; aucune différence entre les groupes d'âge n'est observée chez les femmes autochtones

Les peuples autochtones, et en particulier les femmes autochtones, sont plus susceptibles de subir de la violence que les personnes non autochtones (Heidinger, 2021). Des recherches antérieures ont établi un lien entre le risque élevé de violence chez les peuples autochtones et le traumatisme de la violence historique qui continue d'avoir une incidence durable sur la perpétuation de la violence chez ces peuples (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015).

Conformément aux constatations précédentes, un plus grand nombre de femmes autochtones que de femmes non autochtones ont subi de la VPI au cours de leur vie, peu importe le groupe d'âge (tableau 5). Plus précisément, environ 7 femmes autochtones sur 10, tant chez les jeunes femmes (71 %) que chez les femmes plus âgées (64 %), ont subi une forme ou une autre de VPI depuis l'âge de 15 ans, comparativement à une prévalence plus faible chez les femmes non autochtones du même âge (58 % et 43 %, respectivement). Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre la proportion de jeunes femmes et de femmes plus âgées autochtones qui ont subi cette forme de violence au cours de leur vie.

Au cours des 12 mois précédents, une plus grande proportion de jeunes femmes autochtones (40 %) ont subi de la VPI comparativement à la proportion de femmes autochtones plus âgées (16 %). Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre la proportion de femmes autochtones et non autochtones qui ont subi de la VPI au cours des 12 mois précédents, indépendamment du groupe d'âge.

La moitié des jeunes femmes racisées ont subi de la violence de la part d'un partenaire intime, une proportion supérieure à celle enregistrée chez les femmes racisées plus âgées

Dans l'ensemble, chez les jeunes femmes et les femmes plus âgées, une plus grande proportion de celles qui n'appartenaient pas à un groupe racisé ont subi de la VPI au cours de leur vie. Cependant, parmi les femmes appartenant à un groupe racisé, la moitié (50 %) des jeunes femmes ont subi cette forme de violence depuis l'âge de 15 ans, une proportion considérablement supérieure à celle de près de 3 femmes sur 10 (28 %) chez les femmes plus âgées.

La différence entre les groupes d'âge chez les femmes appartenant à un groupe racisé était plus prononcée en ce qui concerne la VPI subie au cours des 12 mois précédant l'enquête. Au cours des 12 mois précédents, près de 4 jeunes femmes sur 10 (37 %) appartenant à un groupe racisé ont subi de la VPI, une proportion nettement supérieure à celle d'environ 1 femme plus âgée sur 10 (9 %).

Dans l'ensemble, une plus grande proportion de femmes LGB+[6] ont subi de la VPI depuis l'âge de 15 ans comparativement aux femmes hétérosexuelles. Toutefois, aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre la proportion de jeunes femmes (70 %) et de femmes plus âgées (69 %) LGB+ qui ont subi de la VPI au cours de leur vie. Une proportion plus élevée de jeunes femmes hétérosexuelles (53 %) que de femmes hétérosexuelles plus âgées (43 %) ont subi cette forme de violence au cours de leur vie.

Les jeunes femmes ayant une incapacité présentent la prévalence la plus élevée de violence de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie

Des recherches antérieures ont révélé que les femmes ayant une incapacité affichent souvent des taux plus élevés de VPI que les femmes n'ayant pas d'incapacité (Savage, 2021b). Ce risque plus élevé de VPI est attribuable à des obstacles sociaux et structurels qui ont une incidence disproportionnée sur les femmes ayant une incapacité plutôt qu'à l'incapacité en soi. Dans les relations violentes, les femmes ayant une incapacité peuvent être plus dépendantes de leur partenaire pour leurs soins ou leurs besoins quotidiens et faire face à de l'instabilité financière ou à de la discrimination. Tous ces facteurs peuvent constituer des obstacles pour quitter une relation de violence.

Une proportion beaucoup plus élevée de jeunes femmes et de femmes plus âgées ayant une incapacité ont subi de la VPI depuis l'âge de 15 ans, comparativement aux femmes du même âge n'ayant pas d'incapacité. Il convient de noter que parmi les femmes ayant une incapacité, plus des deux tiers (67 %) des jeunes femmes ont subi de la VPI au cours de leur vie, une proportion beaucoup plus élevée que celle observée chez les femmes plus âgées (60 %).

Des différences entre les groupes d'âge chez les femmes ayant une incapacité ont également été observées pour la prévalence de la VPI sur 12 mois. Au cours des 12 mois précédents, 4 jeunes femmes ayant une incapacité sur 10 (40 %) ont subi cette forme de violence, soit un peu plus du double de la proportion enregistrée chez les femmes plus âgées (18 %).

Description de l'enquête

Au cours de l'exercice 2024-2025, Statistique Canada a mené le second cycle de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP). Le premier cycle de l'ESEPP avait été mené en 2018. Cette enquête a pour but de recueillir des renseignements sur les incidents vécus par la population canadienne en public, au travail, en ligne et dans les relations intimes.

La population cible de l'ESEPP est la population canadienne de 15 ans et plus, à l'exclusion des personnes résidant à temps plein dans les établissements institutionnels et de celles résidant dans les réserves des Premières Nations. L'ESEPP de 2025 est une enquête transversale par échantillon. L'enquête dans les provinces repose aussi maintenant sur une approche axée sur une personne répondante ciblée, ce qui signifie qu'un échantillon de personnes est sélectionné directement à partir de la base de sondage. La base de sondage pour l'ESEPP dans les territoires est une base aréolaire de logements construite pour l'Enquête sur la population active. Les logements sélectionnés dans l'échantillon ont fait l'objet d'une collecte de données sur le terrain. Au moment du contact avec une personne résidant au logement sélectionné, un membre du ménage âgé de 15 ans et plus a été choisi au hasard pour remplir le questionnaire de l'ESEPP.

Dans les provinces, la collecte des données s'est déroulée d'octobre 2024 à juin 2025. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur au téléphone. Les personnes ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon pour les 10 provinces était de 46 511 personnes. Le taux de réponse dans les provinces était de 32,3 %, en baisse par rapport à 43,1 % en 2018.

Dans les territoires, la collecte des données s'est déroulée de janvier à juillet 2025. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire rempli par un intervieweur en personne. Les personnes ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les trois territoires s'établissait à 2 036 personnes. Le taux de réponse dans les territoires était de 53,1 %, en baisse par rapport à 73,2 % en 2018.

Parmi les personnes qui n'ont pas répondu figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui ne pouvaient pas être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des personnes interviewées de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement ou dans une réserve.

Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent certaines limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait participé à l'enquête.

En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Il convient de faire preuve de prudence lors de l'interprétation des résultats, comme les fréquences pondérées ou les pourcentages, pour la population inuite dans les provinces en 2025. Même si le nombre de personnes interviewées pour cette sous-population est suffisant pour satisfaire aux lignes directrices en matière de qualité, des préoccupations demeurent quant à la qualité des données puisqu'un biais pourrait subsister après le processus de pondération. Il convient de noter que ces préoccupations ne concernent uniquement que la population inuite dans les provinces et non dans les territoires. Les estimations pour la population inuite en 2018 reflètent en grande partie la population vivant dans les territoires. Les estimations pour la population inuite vivant dans les provinces en 2018 ne peuvent pas être publiées en raison de la taille de l'échantillon et de la qualité des données.

Références

Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final de la commission de vérité et réconciliation du Canada.

Cotter, A. (2026). Violence entre partenaires intimes au Canada, 2025 : un aperçu. *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Davies, L., Ford-Gilboe, M., Willson, A., Varcoe, C., Wuest, J., Campbell, J. et Scott-Storey, K. (2015). Patterns of Cumulative Abuse Among Female Survivors of Intimate Partner Violence: Links to Women's Health and Socioeconomic Status. *Violence Against Women, 21*(1).

Devries, K. M., Mak, J. Y., Bacchus, L. J., Child, J.C., Falder, G., Petzold, M., Astbury, J. et Watts, C. H. (2013). Intimate Partner Violence and Incident Depressive Symptoms and Suicide Attempts: A Systemic Review of Longitudinal Studies. *PLoS Med*, *10*(5).

Dillon, G., Hussain, R., Loxton, D. et Rahman, S. (2013). Mental and Physical Health and Intimate Partner Violence Against Women: A Review of the Literature. *International Journal of Family Medicine*, *2013*(1).

Fanslow, J. L., Mellar, B. M., Gulliver P. J. et McIntosh, T. K. D. (2023). Evidence of Gender Asymmetry in Intimate Partner Violence Experience at the Population-Level. *Journal of Interpersonal Violence, 38*(15-16).

Ford-Gilboe, M., Wathen, C.N., Varcoe, C., MacMillan, H.L., Scott-Storey, K., Mantler, T., Hegarty, K. et Perrin, N. (2016). Development of a brief measure of intimate partner violence experiences: The Composite Abuse Scale (Revised)—Short Form (CASR-SF). *BMJ Open*, *6*(12).

Gouvernement du Canada. (2025). *Loi visant à protéger les victimes* : projet de loi visant à protéger les victimes et à garder les enfants à l'abri des personnes prédatrices. Document d'information.

Kusunoki, Y., Bevilacqua, K., et Barber, J. S. (2022). The dynamic of intimate relationships and violent victimization among young women. *Journal of Interpersonal Violence*, *38*(3-4).

Heidinger, L. (2021). La violence entre partenaires intimes : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada, 2018. *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Home Office. (2015). Controlling or Coercive Behaviour in an Intimate or Family Relationship—Statutory Guidance Framework.

Maxwell, A. (2026). Violence de la part de partenaires intimes : expériences des femmes racisées au Canada, 2025. *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Policastro C. et Finn, M. A. (2021). Coercive control in intimate relationships: differences across age and sex. *Journal of Interpersonal Violence*, *36*(3-4).

Potter, L. C., Morris, R., Hegarty, K., Garcia-Moreno, C. et Feder, G. (2021). Categories and health impacts of intimate partner violence in the World Health organization multi-country study on women's health and domestic violence. *International Journal of Epidemiology*, *50*(2), 652-662.

Perreault, S. (2026). Violence de la part de partenaires intimes : expériences des femmes francophones en situation minoritaire au Canada, 2025. *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Savage, L. (2021a). Violence entre partenaires intimes : expériences des jeunes femmes au Canada, 2018. *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Savage, L. (2021b). Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada, 2018. *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Stubbs, A. et Szoeke, C. (2022). The Effect of Intimate Partner Violence on the Physical Health and Health-Related Behaviours of Women: A Systemic Review of the Literature. *Trauma, Violence, & Abuse*, *23*(4), 1157-1172.

White, S. J., Sin, J., Sweeney, A., Salisbury, T., Wahlich, C., Montesinos Guevara, C., Gillard, S., Brett, E., Allwright, L., Iqbal, N., Khan, A., Perot, C., Marks, J. et Mantovani, N. (2024). Global Prevalence and Mental Health Outcomes of Intimate Partner Violence Among Women: A Systemic Review and Meta-Analysis. *Trauma, Violence, & Abuse*, *25*(1), 494-511.

Notes

1. Dans la présente analyse, les catégories « femmes » et « hommes » sont fondées sur les catégories normalisées « femmes+ » et « hommes+ » de Statistique Canada, sauf indication contraire. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.

2. En raison de la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses. Dans ce cas, les personnes de la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le symbole « + ». Pour obtenir plus de renseignements sur les changements dans les concepts au fil du temps, consulter le *Guide de référence sur l'âge, le sexe à la naissance et le genre*.

3. La *Loi visant à protéger les victimes*, qui a reçu la sanction royale en juin 2026, a créé une nouvelle infraction ciblant les comportements coercitifs et contrôlants (gouvernement du Canada, 2025). Des lois visant à modifier le *Code criminel* pour traiter précisément du contrôle coercitif ont également été présentées au cours de sessions antérieures du Parlement (p. ex. l'ancien projet de loi C-332, qui était devant le Sénat du Canada lorsque la 44e législature a été dissoute).

4. Par exemple, en 2015, le Royaume-Uni a fait du « contrôle coercitif » une infraction criminelle afin de criminaliser les formes de violence qui pourraient ne pas constituer à elles seules un comportement criminel, mais qui se produisent de manière répétée ou continue et entraînent chez la victime un sentiment de crainte pour sa sécurité ou des effets néfastes importants (Home Office, 2015).

5. Les estimations de la prévalence de la violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents pour 2018 qui figurent dans le présent rapport peuvent différer légèrement de celles publiées précédemment (Savage, 2021a), et ce, pour deux raisons. Premièrement, les points de données figurant dans ce rapport sont fondés sur les catégories normalisées « femmes+ » et « hommes+ » (voir les notes 2 et 3), tandis qu'en 2018, les estimations reposaient uniquement sur la variable du genre. Deuxièmement, certaines personnes célibataires, jamais mariées en 2018 n'ont pas été en contact avec un partenaire au cours des 12 mois précédents ou n'ont pas été interviewées à ce sujet en raison d'une erreur, mais ont été comptabilisées dans les estimations globales. La portée du présent rapport a été modifiée de sorte que l'univers d'analyse se limite aux personnes qui ont été en contact avec un partenaire au cours des 12 mois précédents.

6. Cette catégorie comprend les personnes ayant déclaré une orientation sexuelle lesbienne ou gaie, bisexuelle ou pansexuelle, ou une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Violence de la part de partenaires intimes contre les femmes vécue depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédents, selon le groupe d'âge de la victime, Canada, 2025

	Femmes+ de 15 à 24 ans				Femmes+ de 25 ans et plus†			
			intervalle de confiance de 95 %				intervalle de confiance de 95 %	
Type de violence de la part de partenaires intimes[1]	nombre (en milliers)	pourcentage	de	à	nombre (en milliers)	pourcentage	de	à
Depuis l'âge de 15 ans[2]								
Violence psychologique	729	56,3 *	53,5	59,1	5 971	42,2	41,5	42,9
Violence physique	266	20,5 *	18,4	22,9	3 368	23,8	23,2	24,5
Violence sexuelle	332	25,7 *	23,4	28,1	2 144	15,2	14,6	15,7
Total, violence physique ou sexuelle	**420**	**32,4 ***	**29,9**	**35,1**	**3 943**	**27,9**	**27,2**	**28,5**
Total de la violence de la part de partenaires intimes	**756**	**58,5 ***	**55,7**	**61,2**	**6 199**	**43,9**	**43,1**	**44,6**
Au cours des 12 mois précédents[3]								
Violence psychologique	270	35,4 *	32,1	38,9	1 265	11,6	11,1	12,2
Violence physique	63	8,3 *	6,5	10,5	229	2,1	1,9	2,4
Violence sexuelle	81	10,6 *	8,6	13,0	151	1,4	1,2	1,6
Total, violence physique ou sexuelle	**116**	**15,2 ***	**12,8**	**18,1**	**317**	**2,9**	**2,6**	**3,2**
Total de la violence de la part de partenaires intimes	**279**	**36,6 ***	**33,3**	**40,1**	**1 307**	**12,0**	**11,5**	**12,6**

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. La violence de la part de partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens. Voir le tableau 2 pour consulter la liste des éléments compris dans chaque catégorie.

2. Le calcul des pourcentages exclut les personnes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

3. Le calcul des pourcentages exclut les personnes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et celles qui n'ont eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

Note : La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 2
Violence de la part de partenaires intimes contre les femmes vécue depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence de la part de partenaires intimes et le groupe d'âge de la victime, Canada, 2025

	En a vécu depuis l'âge de 15 ans[2]						En a vécu au cours des 12 mois précédents[3]					
	Femmes+ de 15 à 24 ans			Femmes+ de 25 ans et plus[†]			Femmes+ de 15 à 24 ans			Femmes+ de 25 ans et plus[†]		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Type de violence de la part de partenaires intimes[1]	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à
Violence psychologique												
A été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	44,4 *	41,7	47,1	27,8	27,2	28,4	24,8 *	21,9	28,1	3,5	3,2	3,9
A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie	3,3 *	2,5	4,3	5,1	4,8	5,4	1,3	0,7	2,4	0,5	0,4	0,7
Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps	24,9 *	22,6	27,3	18,3	17,8	18,9	12,2 *	10,1	14,6	2,3	2,1	2,6
Vous a rabaissé ou vous a dit des mots blessants	32,4	29,9	35,1	30,9	30,3	31,6	17,6 *	15,0	20,4	7,5	7,1	8,0
Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens	6,0 *	4,8	7,5	7,6	7,3	8,1	1,8 *	1,1	3,1	0,7	0,6	0,9
Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien[4]	33,2 *	30,7	35,8	27,9	27,2	28,5	16,4 *	14,0	19,2	6,4	6,0	6,9
A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos ami(e)s que vous étiez folle/fou ou de les monter contre vous[4]	10,7	9,1	12,5	11,8	11,3	12,3	4,2 *	3,0	5,9	1,8	1,5	2,0
Vous a suivi ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail[4]	9,9 *	8,4	11,7	12,1	11,6	12,5	4,1 *	2,9	5,8	0,7	0,5	0,8
Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos ami(e)s ou les membres de votre famille[4]	14,3 *	12,5	16,3	11,2	10,8	11,7	6,0 *	4,5	8,0	0,9	0,8	1,1
Vous a harcelé au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux[4]	21,2 *	19,0	23,6	14,8	14,3	15,3	9,3 *	7,3	11,7	2,0	1,8	2,3
Vous a empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières[4]	1,8 *	1,2	2,6	5,6	5,3	6,0	F	F	F	0,6	0,5	0,8
A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété	7,5 *	6,2	9,1	13,4	12,9	13,9	2,2	1,4	3,6	1,2	1,1	1,4
Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieur	25,9 *	23,6	28,4	16,4	15,9	17,0	13,3 *	11,0	15,9	2,6	2,3	2,9
A révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle ou votre relation à certaines personnes alors que vous ne vouliez pas que celles-ci soient mises au courant de votre sexualité ou orientation sexuelle	6,0 *	4,8	7,6	2,6	2,4	2,9	2,1 *	1,2	3,4	0,3	0,2	0,4
A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs[5]	47,5 *	43,4	51,6	53,1	51,9	54,3	18,4 *	14,7	22,8	8,6	7,9	9,5
Total	**56,3 ***	**53,5**	**59,1**	**42,2**	**41,5**	**42,9**	**35,4 ***	**32,1**	**38,9**	**11,6**	**11,1**	**12,2**
Violence physique												
Vous a bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol[4]	13,9 *	12,2	15,9	17,3	16,7	17,8	4,9 *	3,6	6,6	1,1	0,9	1,3
Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappé au moyen d'un objet[4]	7,5 *	6,2	9,1	10,8	10,3	11,3	2,7 *	1,7	4,1	0,5	0,4	0,6

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2
Violence de la part de partenaires intimes contre les femmes vécue depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence de la part de partenaires intimes et le groupe d'âge de la victime, Canada, 2025

	En a vécu depuis l'âge de 15 ans[2]						En a vécu au cours des 12 mois précédents[3]					
	Femmes+ de 15 à 24 ans			Femmes+ de 25 ans et plus†			Femmes+ de 15 à 24 ans			Femmes+ de 25 ans et plus†		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Type de violence de la part de partenaires intimes[1]	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à
Vous a confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace[4]	4,5	3,5	5,8	4,3	4,0	4,6	1,7 *	0,9	3,0	0,2	0,1	0,3
A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches[4]	5,0 *	4,0	6,4	7,2	6,8	7,6	2,0 *	1,2	3,2	0,4	0,3	0,5
A tenté de vous étrangler[4]	6,7	5,4	8,2	7,1	6,7	7,5	2,6 *	1,7	3,8	0,4	0,3	0,6
A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser[4]	2,9 *	2,1	3,9	3,9	3,6	4,2	1,2 *	0,6	2,3	0,2	0,1	0,3
A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser	7,2 *	5,9	8,7	11,1	10,6	11,6	1,9 *	1,1	3,0	0,6	0,5	0,8
Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser	8,0 *	6,6	9,7	11,0	10,5	11,4	2,8 *	1,9	4,2	0,8	0,6	0,9
Vous a giflé	8,2 *	6,8	9,8	10,5	10,1	11,0	2,6 *	1,7	3,9	0,5	0,3	0,6
Vous a battu	3,7 *	2,8	4,9	5,9	5,6	6,3	F	F	F	0,3	0,2	0,4
Total	**20,5 ***	**18,4**	**22,9**	**23,8**	**23,2**	**24,5**	**8,3 ***	**6,5**	**10,5**	**2,1**	**1,9**	**2,4**
Violence sexuelle												
Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré[4]	21,3 *	19,2	23,6	11,9	11,4	12,4	9,4 *	7,5	11,7	1,0	0,8	1,2
Vous a obligé ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle[4]	19,1 *	17,0	21,4	12,7	12,2	13,2	6,8 *	5,2	8,9	1,0	0,8	1,1
Total	**25,7 ***	**23,4**	**28,1**	**15,2**	**14,6**	**15,7**	**10,6 ***	**8,6**	**13,0**	**1,4**	**1,2**	**1,6**
Total de la violence de la part de partenaires intimes	**58,5 ***	**55,7**	**61,2**	**43,9**	**43,1**	**44,6**	**36,6 ***	**33,3**	**40,1**	**12,0**	**11,5**	**12,6**

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. La violence de la part de partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens.

2. Le calcul des pourcentages exclut les personnes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

3. Le calcul des pourcentages exclut les personnes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et celles qui n'ont eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

4. Il s'agit d'une question tirée du Composite Abuse Scale Revised - Short Form (CASr-SF).

5. Comprend uniquement les personnes qui ont répondu « oui » à au moins une question du CASr-SF au sujet de la violence vécue au cours de la vie.

Note : La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 3
Fréquence de la violence commise contre les femmes par des partenaires intimes au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence et le groupe d'âge de la victime, Canada, 2025

	Femmes+ de 15 à 24 ans qui ont été victimes de violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents[1]									Femmes+ de 25 ans et plus qui ont été victimes de violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents[1] †								
	Une fois[2]			Quelques fois[2]			Chaque mois ou plus[2]			Une fois[2]			Quelques fois[2]			Chaque mois ou plus[2]		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Type de violence de la part de partenaires intimes	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à
Violence psychologique																		
A été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	15,3	10,6	21,5	56,0	48,8	63,0	28,7	22,8	35,5	20,0	16,5	24,2	58,0	53,2	62,7	22,0	18,3	26,1
A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie	F	F	F	F	F	F	F	F	F	31,5 E	21,5	43,6	47,9 E	36,3	59,7	20,5 E	12,7	31,5
Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps	8,5	4,2	16,4	41,8	32,1	52,1	49,8	39,8	59,7	10,6	7,6	14,5	48,7	42,7	54,8	40,7	35,0	46,6
Vous a rabaissé ou vous a dit des mots blessants	12,4	7,9	18,8	49,2 *	41,0	57,4	38,4 *	30,7	46,8	12,6	10,6	14,9	63,3	60,2	66,2	24,1	21,5	26,9
Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens	F	F	F	F	F	F	F	F	F	18,2	11,4	27,8	47,9	38,0	58,1	33,9	25,0	44,1
Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien[3]	11,1 *	6,8	17,5	53,1	44,2	61,7	35,8 *	27,9	44,7	17,3	14,9	20,0	58,5	55,0	61,9	24,2	21,3	27,4
A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos ami(e)s que vous étiez folle/fou ou de les monter contre vous[3]	F	F	F	F	F	F	F	F	F	16,4	12,0	22,0	54,6	48,1	61,0	29,0	23,3	35,4
Vous a suivi ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail[3]	F	F	F	F	F	F	F	F	F	15,5	8,9	25,6	62,0	50,8	72,1	22,5	15,1	32,2
Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos ami(e)s ou les membres de votre famille[3]	F	F	F	40,5 E	27,4	55,1	54,2 E*	39,6	68,1	17,4	11,7	25,2	48,8	40,0	57,6	33,8	25,8	42,9
Vous a harcelé au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux[3]	14,6 E	8,3	24,4	45,3 E*	33,9	57,2	40,1 E	29,2	52,1	8,1	5,2	12,2	59,7	53,4	65,6	32,3	26,7	38,4
Vous a empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières[3]	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	41,3	30,9	52,4	52,2	41,5	62,8
A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété	F	F	F	F	F	F	F	F	F	40,5	33,1	48,5	51,2	43,5	58,8	8,2	4,9	13,5

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3
Fréquence de la violence commise contre les femmes par des partenaires intimes au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence et le groupe d'âge de la victime, Canada, 2025

	Femmes+ de 15 à 24 ans qui ont été victimes de violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents[1]									Femmes+ de 25 ans et plus qui ont été victimes de violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents[1] †								
	Une fois[2]			Quelques fois[2]			Chaque mois ou plus[2]			Une fois[2]			Quelques fois[2]			Chaque mois ou plus[2]		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Type de violence de la part de partenaires intimes	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à
Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieur	16,2 *	10,3	24,7	57,6	47,6	67,0	26,2 *	18,3	36,0	27,0	22,5	32,1	57,9	52,4	63,3	15,1	11,5	19,4
A révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle ou votre relation à certaines personnes alors que vous ne vouliez pas que celles-ci soient mises au courant de votre sexualité ou orientation sexuelle	F	F	F	F	F	F	F	F	F	26,5 E	14,7	43,0	58,1 E	41,4	73,1	F	F	F
A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs[4]	12,3 E	6,8	21,4	42,3 E*	31,1	54,4	45,4 E*	33,4	57,9	17,3	13,9	21,4	61,2	56,2	65,9	21,5	17,7	25,8
Total[5]	**10,5 ***	**7,1**	**15,1**	**51,5**	**45,3**	**57,6**	**38,1 ***	**32,5**	**44,0**	**15,0**	**13,2**	**16,9**	**58,0**	**55,5**	**60,4**	**27,1**	**24,9**	**29,3**
Violence physique																		
Vous a bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol[3]	33,0 E	20,1	49,2	45,4 E	30,6	61,1	21,5 E	11,4	36,8	47,3	39,0	55,8	37,9	30,0	46,5	14,8	9,7	22,0
Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappé au moyen d'un objet[3]	F	F	F	F	F	F	F	F	F	45,3 E	33,4	57,7	31,6 E	21,4	43,9	23,2 E	14,4	35,1
Vous a confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace[3]	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches[3]	F	F	F	F	F	F	F	F	F	32,2 E	20,7	46,3	48,6 E	35,2	62,2	19,2 E	10,5	32,4
A tenté de vous étrangler[3]	F	F	F	F	F	F	F	F	F	43,7 E	29,8	58,8	33,6 E	21,3	48,6	22,7 E	12,5	37,6
A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser[3]	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser	F	F	F	F	F	F	F	F	F	42,1	32,0	52,9	41,8	31,8	52,6	16,1	9,7	25,7
Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser	F	F	F	F	F	F	F	F	F	49,5	39,8	59,2	43,1	34,0	52,8	F	F	F

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3
Fréquence de la violence commise contre les femmes par des partenaires intimes au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence et le groupe d'âge de la victime, Canada, 2025

	Femmes+ de 15 à 24 ans qui ont été victimes de violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents[1]									Femmes+ de 25 ans et plus qui ont été victimes de violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents[1] †								
	Une fois[2]			Quelques fois[2]			Chaque mois ou plus[2]			Une fois[2]			Quelques fois[2]			Chaque mois ou plus[2]		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Type de violence de la part de partenaires intimes	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à
Vous a giflé	F	F	F	F	F	F	F	F	F	48,4 E	35,8	61,2	29,0 E	18,8	41,8	22,6 E	13,1	36,0
Vous a battu	F	F	F	F	F	F	F	F	F	40,0 E	25,9	56,0	35,0 E	21,5	51,5	24,9 E	13,1	42,4
Total[5]	**29,5 E***	**19,8**	**41,7**	**42,4 E**	**31,1**	**54,7**	**28,0 E***	**18,4**	**40,2**	**50,4**	**44,4**	**56,5**	**37,4**	**31,6**	**43,5**	**12,2**	**8,7**	**16,8**
Violence sexuelle																		
Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré[3]	27,4 E	18,1	39,3	50,4 E	38,5	62,3	22,2 E	14,0	33,3	28,6	20,9	37,7	55,6	46,5	64,3	15,9	10,5	23,3
Vous a obligé ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle[3]	34,5 E	23,0	48,1	45,3 E	32,5	58,9	20,2 E	11,3	33,5	28,4	20,7	37,6	54,8	45,5	63,7	16,8	11,0	24,8
Total[5]	**26,9**	**18,0**	**38,1**	**52,5**	**41,2**	**63,6**	**20,6**	**13,1**	**30,8**	**28,6**	**22,1**	**36,1**	**57,1**	**49,6**	**64,3**	**14,3**	**9,8**	**20,3**
Total de la violence de la part de partenaires intimes[5]	**11,5 ***	**8,1**	**16,0**	**51,5**	**45,6**	**57,5**	**37,0 ***	**31,5**	**42,8**	**16,0**	**14,3**	**18,0**	**57,3**	**54,8**	**59,7**	**26,7**	**24,6**	**28,9**

E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Le calcul des pourcentages exclut les personnes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et celles qui n'ont eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents. Voir le tableau 2 pour connaître la prévalence globale de chaque comportement.

2. Les personnes ont été en mesure d'indiquer si elles avaient subi chaque comportement une fois, quelques fois, chaque mois, chaque semaine, chaque jour ou presque chaque jour. Aux fins de l'analyse, les fréquences « chaque mois », « chaque semaine », « chaque jour ou presque chaque jour » ont été combinées.

3. Il s'agit d'une question tirée du Composite Abuse Scale Revised - Short Form (CASr-SF).

4. Comprend uniquement les personnes qui ont répondu « oui » à au moins une question du CASr-SF au sujet de la violence vécue au cours de la vie.

5. Pour les totaux, la catégorie « tous les mois ou plus souvent » comprend les personnes qui ont déclaré au moins un type de violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents et au moins un type de violence qui s'est produit tous les mois ou plus souvent. La catégorie « quelques fois » comprend les personnes qui ont déclaré un ou plusieurs types de violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, où au moins un type de violence s'est produit quelques fois, mais aucun ne s'est produit plus fréquemment. La catégorie « une fois » comprend les personnes qui ont déclaré un ou plusieurs types de violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, mais aucun type particulier ne s'est produit plus d'une fois. Si plusieurs comportements ont été déclarés comme étant survenus une seule fois, cela est considéré comme « une fois » aux fins de la mesure de la fréquence dans ce tableau, bien que, dans certains cas, il puisse s'agir d'événements distincts.

Note : La violence de la part de partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 4
Certaines répercussions et certains résultats de la violence de la part de partenaires intimes contre les femmes vécue au cours des 12 mois précédents, selon le groupe d'âge de la victime, Canada, 2025

	Femmes+ de 15 à 24 ans			Femmes+ de 25 ans et plus[†]		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Répercussion ou résultat[1]	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à
A subi des blessures corporelles[2]						
Oui	20,1	13,6	28,7	17,1	13,6	21,2
Non	78,4	69,7	85,1	80,1	75,7	83,8
Au moins un mauvais traitement ou acte de violence a eu lieu pendant que le partenaire buvait						
Oui	24,0	19,2	29,5	26,7	24,5	29,0
Non	75,0	69,4	79,8	71,0	68,6	73,2
A dû quitter le domicile ou le logement en commun en raison de la violence						
Oui	6,2 *	4,0	9,6	18,2	16,4	20,2
Non	49,1 *	43,4	54,9	69,1	66,7	71,4
Aucun domicile ou logement en commun	43,3 *	37,6	49,2	10,5	9,0	12,2
Comportement signalé à la police						
Oui	7,3	4,7	11,2	9,5	8,2	11,1
Non	91,7	87,6	94,5	88,2	86,5	89,8
Comportement signalé à la police (chez les personnes qui ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime)[3]						
Oui	15,2	9,4	23,6	17,4	13,9	21,6
Non	83,7	75,2	89,7	79,5	75,0	83,3
A parlé à quelqu'un de la violence						
Oui	72,2 *	66,3	77,3	64,1	61,7	66,4
Non	27,1 *	22,0	32,9	33,3	31,1	35,7
A communiqué avec des services aux victimes ou y a eu recours						
Oui	13,1	9,5	17,8	13,2	11,6	15,1
Non	86,2	81,5	89,9	84,4	82,3	86,2
Répercussions émotionnelles négatives découlant de la violence						
Oui	58,1 *	52,3	63,7	47,3	44,9	49,7
Non	41,2 *	35,7	47,0	50,1	47,7	52,5
Symptômes correspondant à un trouble de stress post-traumatique						
Oui	21,1	16,8	26,1	18,0	16,1	20,0
Non	78,3	73,2	82,6	79,4	77,3	81,3
Symptômes correspondant à un trouble de stress post-traumatique (chez les personnes qui ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime)[3]						
Oui	31,5	23,9	40,2	30,9	26,4	35,7
Non	67,5	58,8	75,1	65,5	60,5	70,3

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4
Certaines répercussions et certains résultats de la violence de la part de partenaires intimes contre les femmes vécue au cours des 12 mois précédents, selon le groupe d'âge de la victime, Canada, 2025

	Femmes+ de 15 à 24 ans			Femmes+ de 25 ans et plus†		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Répercussion ou résultat[1]	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Sauf indication contraire, les questions portant sur les répercussions et les résultats de la violence de la part de partenaires intimes ont été posées aux personnes qui ont subi au moins un type de violence de la part d'un partenaire intime (psychologique, physique ou sexuelle) au cours des 12 mois précédents, en se référant à l'ensemble des expériences vécues au cours de cette période.

2. Cette question n'a été posée qu'aux personnes qui ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime. Voir le tableau 2.

3. Bien que cette question ait été posée à toutes les personnes ayant répondu à l'enquête qui ont été victimes de violence de la part d'un partenaire intime, les données portent ici sur le sous-ensemble de personnes qui ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime.

Note : La violence de la part de partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 5
Violence de la part de partenaires intimes contre les femmes vécue depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédents, selon le groupe d'âge et certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2025

	Violence de la part de partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans[1]						Violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents[2]					
	Femmes+ de 15 à 24 ans			Femmes+ de 25 ans et plus†			Femmes+ de 15 à 24 ans			Femmes+ de 25 ans et plus†		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Certaines caractéristiques	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à
Identité autochtone												
Autochtone	70,8 *	62,5	77,9	63,9 *	60,9	66,8	40,3 **	31,2	50,1	16,2 *	13,7	19,1
Première Nation	69,2 E	56,3	79,7	67,0 *	62,3	71,3	41,3 E**	27,7	56,5	16,6 *	12,6	21,6
Métis	72,4 E*	59,7	82,2	62,2 *	57,7	66,5	40,6 E**	27,1	55,6	14,8	11,5	18,9
Inuit	66,9 E	48,5	81,4	62,9 *	55,0	70,2	F	F	F	24,8 *	17,1	34,6
Non-Autochtone†	57,7 **	54,7	60,6	43,1	42,4	43,9	36,8 **	33,1	40,7	11,8	11,2	12,4
Groupe de population racisé[3]												
Oui	50,4 ***	43,5	57,2	27,6 *	26,0	29,2	37,3 **	28,5	47,0	8,6 *	7,5	9,8
Non†	60,4 **	57,1	63,6	47,7	46,9	48,5	36,9 **	32,9	41,2	12,8	12,2	13,5
Statut d'immigrant[4]												
Immigrant	49,9 ***	41,8	58,0	29,6 *	28,3	30,9	34,5 **	24,5	46,0	8,7 *	7,7	9,7
Non-immigrant†	60,2 **	57,3	63,1	50,0	49,1	50,8	37,5 **	33,9	41,3	13,4	12,7	14,1
Orientation sexuelle												
Hétérosexuel(le)†	53,3 **	49,8	56,7	42,7	41,9	43,4	33,6 **	29,5	37,9	11,6	11,1	12,2
LGB+[5]	69,7 *	64,9	74,1	69,2 *	66,3	71,9	42,5 ***	36,7	48,5	20,0 *	17,4	22,9
Lesbienne ou gai	67,6 E*	55,8	77,4	56,8 *	51,1	62,3	44,2 E**	29,9	59,5	11,1	7,9	15,3
Bisexuel(le)	70,2 *	64,6	75,3	74,3 *	70,8	77,6	41,7 ***	35,0	48,8	24,4 *	20,9	28,3
Orientation sexuelle non classée ailleurs	68,9 E*	53,5	81,0	68,7 *	59,7	76,5	F	F	F	14,1	8,2	23,2
S'identifie comme une personne ayant une incapacité												
Oui	67,0 ***	60,7	72,6	59,7 *	57,9	61,4	40,1 **	32,9	47,8	18,3 *	16,6	20,0
Non†	56,7 **	53,5	59,8	41,3	40,5	42,0	36,2 **	32,4	40,3	11,1	10,5	11,7
A occupé un emploi au cours des 12 mois précédents												
Oui	58,4 **	55,4	61,3	49,4 *	48,5	50,4	35,6 **	32,0	39,4	13,6 *	12,9	14,4
Non†	58,8 **	52,0	65,4	34,1	33,1	35,2	41,7 **	33,0	50,9	8,3	7,6	9,2
Plus haut niveau de scolarité atteint												
Niveau inférieur au diplôme d'études secondaires†	59,9 **	54,0	65,5	31,9	29,6	34,4	43,4 **	36,2	50,9	9,2	7,3	11,6
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	61,7 **	57,7	65,5	38,1 *	36,6	39,7	40,8 **	35,8	45,9	8,9	7,8	10,0
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	57,1 **	50,2	63,7	47,3 *	46,0	48,5	31,4 ***	23,7	40,2	12,8 *	11,7	13,9
Diplôme universitaire	50,7 *	43,8	57,5	46,2 *	45,0	47,4	24,0 ***	17,0	32,8	13,1 *	12,3	14,0

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5
Violence de la part de partenaires intimes contre les femmes vécue depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédents, selon le groupe d'âge et certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2025

	Violence de la part de partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans[1]						Violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents[2]					
	Femmes+ de 15 à 24 ans			Femmes+ de 25 ans et plus†			Femmes+ de 15 à 24 ans			Femmes+ de 25 ans et plus†		
		intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %	
Certaines caractéristiques	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à
État matrimonial												
Marié(e) ou vivant en union libre†	55,7 **	47,8	63,2	37,3	36,4	38,1	15,6 **	10,7	22,4	9,8	9,3	10,3
Séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve)	F	F	F	50,3 *	48,8	51,7	F	F	F	21,2 *	18,9	23,8
Célibataire, jamais marié(e)	58,9 **	55,9	61,8	65,5 *	63,4	67,5	42,1 ***	38,2	46,2	27,4 *	24,5	30,6
Région de résidence												
Région rurale des provinces	61,9 **	55,5	67,9	44,6	43,0	46,3	32,1 **	24,7	40,5	11,8	10,6	13,2
Territoires	65,1 E	44,8	81,1	51,8 *	47,6	56,0	F	F	F	10,8	8,1	14,2
Région urbaine des provinces†	57,7 **	54,6	60,8	43,7	42,9	44,4	37,8 **	33,9	41,8	12,1	11,5	12,7

E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes+ de 25 ans et plus ($p < 0,05$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$) et de l'estimation pour les femmes+ ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

2. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et de celles qui n'ont eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

3. Exclut les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuit.

4. Comprend les personnes immigrantes reçues ainsi que toutes les autres personnes ayant répondu à l'enquête qui sont nées à l'extérieur du Canada (p. ex. personnes détenant la résidence permanente ou temporaire). Les données peuvent aussi inclure certaines personnes non immigrantes (p. ex. personnes nées à l'extérieur du Canada de parents canadiens, comme des diplomates ou des membres des Forces armées canadiennes affectés à l'étranger).

5. Cette catégorie comprend les personnes ayant déclaré une orientation sexuelle lesbienne ou gaie, bisexuelle ou pansexuelle, ou une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle.

Note : La catégorie « femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires et certaines personnes qui n'ont pas précisé leur genre.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.